



L'ASSOMPTION



L'assomption de la Vierge
Peinture de Philippe de Champaigne (1602-1674)
Musée Thomas-Henry (Cherbourg-Octeville)

Célébrée le 15 août, la fête de l'Assomption n'est pas seulement un jour férié au cœur de l'été. C'est une grande fête pour nous, catholiques, comme pour les chrétiens d'Orient (qui préfèrent parler de « dormition de la Vierge », c'est-à-dire sa mort, entourée des apôtres, sa résurrection et sa glorification. « Elle s'est "endormie" en Dieu » disait le pape Benoît XVI lors de l'Angélus du 15 août 2008).

Nous croyons que « l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours Vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la gloire céleste. »

Ce dogme a été proclamé en ces termes par le pape Pie XII, le 1^{er} novembre 1950 dans la constitution apostolique *Munificentissimus Deus*.

La fête de l'Assomption est célébrée dès le IV^e siècle, à Antioche, et au V^e siècle en Palestine. Il semble que la date du 15 août ait été choisie en Orient par l'empereur Maurice (582-603) pour commémorer l'inauguration d'une église dédiée à la Vierge montée au ciel.

Par son vœu du 10 février 1638, le roi Louis XIII consacre la France à la Vierge Marie et il ordonne que la fête de l'Assomption soit célébrée dans toutes les paroisses et qu'il y soit fait des processions. Le pape Pie XI proclame *Notre Dame de l'Assomption* Patronne principale de la France le 2 mars 1722 (Lettre apostolique *Galliam, Ecclesiae filiam primogenitam*). Chaque 14 août, une veillée mariale a lieu dans notre basilique.

Jean-Michel BOUDROT